



Assemblée générale

Distr. générale
25 septembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Forum sur les entreprises et les droits de l'homme

Première session

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour et organisation des travaux

4 et 5 décembre 2012

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du secrétariat

Ordre du jour provisoire

1. Ordre du jour et organisation des travaux.
2. Des principes à la pratique: comment la communauté internationale peut-elle garantir le respect des droits de l'homme par les entreprises?
3. Bilan des premières mesures prises en vue de l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
4. Obstacles à l'application des Principes directeurs.
5. Conclusion: perspectives.

Annotations

1. Ordre du jour et organisation des travaux

Lieu de la session

Conformément à la résolution 17/4 du Conseil des droits de l'homme, la première session du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme se tiendra à Genève les 4 et 5 décembre 2012.

Le Forum sera saisi de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document. L'annexe I contient un programme de travail provisoire pour la session.

Séance d'ouverture

Il est prévu que la Présidente du Conseil des droits de l'homme ouvre la session par une déclaration. Des déclarations seront ensuite prononcées par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, par le Président du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme et par le Président du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises.

Documentation

On trouvera à l'annexe II la liste des documents établis pour la session. Les documents officiels de la session seront distribués selon les procédures normales et pourront en outre être consultés sur le site Web du Conseil des droits de l'homme www.ohchr.org/EN/Issues/Business/Pages/ForumonBusinessandHR2012.aspx.

Application des Principes directeurs et dialogue multipartite: tendances et obstacles

Conformément à la résolution 17/4 du Conseil des droits de l'homme, le Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme examinera les tendances et les obstacles observés en ce qui concerne l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence «Protéger, respecter et réparer» des Nations, notamment les défis liés à des secteurs particuliers, à l'environnement opérationnel ou aux droits ou groupes spécifiques, tout en mettant en évidence les bonnes pratiques.

Les déclarations liminaires et les présentations de chaque groupe faites au début de l'examen de chaque point à l'ordre du jour seront suivies par une discussion à laquelle tous les participants qui se seront préalablement inscrits sur une liste seront invités à prendre part.

Le Forum a également été établi pour promouvoir le dialogue et la coopération sur des questions liées aux entreprises et aux droits de l'homme entre toutes les parties prenantes concernées. Le programme de travail et la composition des groupes de discussion ont été conçus pour remplir l'objectif fixé par les États membres du Conseil des droits de l'homme.

2. Des principes à la pratique: comment la communauté internationale peut-elle garantir le respect des droits de l'homme par les entreprises?

Le débat de haut niveau du Forum examinera comment les parties prenantes concernées peuvent garantir que les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme seront mis en œuvre et deviendront partie intégrante de la pratique des États et des entreprises. Au cours de ce débat, le Forum devrait examiner la meilleure manière de promouvoir le dialogue et la coopération entre de multiples acteurs dans le domaine des droits de l'homme et des entreprises.

Plusieurs intervenants prendront la parole devant le Forum.

3. Bilan des premières mesures prises en vue de l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants au Forum se répartiront en séances parallèles qui seront consacrées aux mesures initiales prises par les parties prenantes concernées à ce jour, ainsi qu'à la situation actuelle en ce qui concerne l'application et l'adoption des Principes directeurs. Les séances parallèles mettront en lumière les aspects suivants:

- Les efforts déployés par les États pour remplir leur obligation de protection contre les incidences sur les droits de l'homme des activités des entreprises, notamment les initiatives prises pour mettre en place des plans d'action nationaux en vue d'appliquer les Principes directeurs;
- Les efforts faits par les institutions internationales et les organisations régionales afin de mettre en conformité les politiques et les cadres avec les normes des Nations Unies relatives aux entreprises et aux droits de l'homme et d'examiner comment créer des synergies dans ce domaine;
- Les efforts déployés au sein du système des Nations Unies pour ancrer et intégrer les Principes directeurs dans les politiques et les opérations;
- Les efforts fournis par les entreprises et autres acteurs du secteur des affaires pour faire progresser la mise en œuvre de l'obligation incombant aux entreprises de respecter les droits de l'homme.

D'autres séances s'intéresseront également à la mise en œuvre du troisième pilier des Principes directeurs et à l'accès des victimes de violations des droits de l'homme du fait des entreprises à des voies de recours effectives, en prenant en considération les mécanismes de réclamation judiciaires et non judiciaires.

Les participants aux séances au titre de ce point de l'ordre du jour s'efforceront de mettre en évidence les tendances qui se dessinent dans la mise en œuvre des trois piliers des Principes directeurs et du Cadre des Nations Unies, de débattre des enseignements tirés de l'expérience à ce jour et d'identifier d'éventuelles bonnes pratiques.

4. Obstacles à l'application des Principes directeurs

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants aux exposés et aux débats des séances parallèles s'attacheront à identifier les principaux obstacles rencontrés par les parties prenantes, notamment les États, les entreprises, les acteurs de la société civile et autres parties prenantes concernées, dans la mise en œuvre des Principes directeurs. Des séances thématiques pourront être consacrées aux difficultés propres à certains groupes de parties prenantes, certains secteurs ou certaines questions. D'autres séances pourront porter sur les difficultés à appliquer les Principes directeurs et à veiller au respect des droits de l'homme par les entreprises dans les contextes ci-après:

- Activités des entreprises touchant les peuples autochtones;
- Zones touchées par des conflits;
- Activités des petites et moyennes entreprises.

Les participants pourront, au cours d'autres séances, examiner la question de l'application des Principes directeurs dans le cadre des négociations contractuelles entre États et investisseurs, le rôle spécifique joué par les investisseurs dans l'amélioration de l'application des Principes directeurs et le rôle des juristes.

Les séances tenues au titre de ce point de l'ordre du jour viseront à améliorer la compréhension des défis existants et potentiels par les parties prenantes, ouvrant ainsi la voie à un dialogue accru entre ces dernières. De plus, en identifiant les obstacles et leur nature, les discussions pourront également envisager les bonnes pratiques possibles et le rôle que différentes parties prenantes pourraient jouer dans la mise en œuvre effective des Principes directeurs et, en dernière analyse, dans l'amélioration de la protection et du respect des droits de l'homme dans le cadre des activités des entreprises.

5. Conclusion: perspectives

Lors de la séance plénière de clôture, le Président du Forum et les membres du Groupe de travail livreront leurs observations finales, notamment leurs réflexions sur les enseignements collectifs générés par le Forum en lien avec les expériences des parties prenantes, les bonnes pratiques examinées et les obstacles et solutions recensés. La séance inclura également une discussion ouverte à tous les participants. Il s'agira de dégager des perspectives pour ce qui est de promouvoir l'application et la mise en pratique des Principes directeurs par les États, les entreprises et autres parties prenantes et d'améliorer l'accès des personnes lésées aux voies de recours.

Annexe I

Programme de travail

<i>Mardi 4 décembre 2012</i>		
<i>10 h 00-13 h 00</i>	<i>13 h 00-15 h 00</i>	<i>15 h 00-18 h 00</i>
<p>Ouverture du Forum</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discours de bienvenue et déclaration liminaire de la Présidente du Conseil des droits de l'homme • Observations du Président du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme • Observations de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme • Observations du Président du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises <p>Session de haut niveau</p> <p>Bilan des premières mesures prises en vue de l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme</p>	<p>Séances thématiques</p>	<p>Bilan des premières mesures prises en vue de l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (<i>suite</i>)</p>
<i>Mercredi 5 décembre 2012</i>		
<i>10 h 00-13 h 00</i>	<i>13 h 00-15 h 00</i>	<i>15 h 00-18 h 00</i>
<p>Obstacles à l'application des Principes directeurs</p>	<p>Obstacles à l'application des Principes directeurs (<i>suite</i>)</p>	<p>Conclusion: perspectives</p>

Annexe II

Liste des documents dont le Forum sur les entreprises et les droits de l'homme est saisi à sa première session

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/HRC/FBHR/2012/1	Ordre du jour provisoire et annotations; note du secrétariat
A/HRC/FBHR/2012/2	Note d'information du secrétariat
A/HRC/FBHR/2012/3	Note thématique du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises
